

Un emprunt, pour finir, à Ch. Virmaître, rédacteur de la *Charge* :
Arnal demandait un jour à Adolphe Adam, si le *Caid* était la même chose qu'*Haydée*.
— Mais non, mon cher Arnal, le *Caid* est un opéra-comique, et *Haydée* en est un autre.
— Pas du tout, mon cher maître, je vous dis, moi, que c'est la même chose puisque le *Caid* C. A. I. D.
Lecteurs, pardonnez à Virmaître.

DAUBIGNY.

Nous avons à annoncer pour lundi 14, la première représentation, au théâtre de Roubaix, d'une pièce qui est destinée à avoir le succès de la *Belle affaire*, des *Trois épiciers*, de Gavaut.

Cette pièce, c'est la *Queue du Diable*. Le titre promet.

Nous avons lu cette œuvre. C'est un éclat de rire d'un bout à l'autre; une série de scènes, de quiproquos, plus gais, plus bizarres, les uns que les autres.

A la représentation, ce doit être bien autrement étourdissant qu'à la lecture.
M. Caliste y joue le principal rôle.

X.

FAITS DIVERS

— On lit dans la *Patrie* de Bruges :

Une tentative d'assassinat a été commise samedi, sur la personne du nommé Ivon Costers cabaretier, quai Long en cette ville. L'auteur est un idiot répondant au nom d'Alloo. Il s'est présenté samedi soir au domicile de Costers, quand déjà l'estaminet était fermé; Costers lui ayant ouvert, il lui a fait au moyen d'un couteau deux fortes entailles au cou qui ne sont pas sans gravité. Alloo a été arrêté.

— Duchatelet, l'assassin présumé de Van Nieuwenhuysse, de Bruges persiste dans ses dénégations du crime qu'on lui impute, malgré les charges les plus accablantes qui pèsent sur lui.

Il paraît que Duchatelet était aussi un *pick pocket*, car on a saisi à son domicile beaucoup de porte-monnaies. On a trouvé sur lui un pistolet et un marteau.

Vendredi, la femme Van Nieuwenhuysse, son fils âgé de 8 ans et l'aubergiste Dubois ont été entendus par le juge d'instruction. Duchatelet était présent.

— On lit dans la *Gazette de Louvain* :

Depuis quelque temps le bruit courait à Louvain que M. C. . . . directeur du Refuge de Charité, venait de quitter la ville d'une façon quelque peu inattendue. Nous apprenons qu'un mandat d'amener a été lancé à sa charge cette semaine; le prévenu a été arrêté à Bruxelles et conduit immédiatement au cabinet de M. le juge d'instruction De Bruyn. A la justice le soin de démêler ce qu'il y a de vrai parmi les bruits qui circulent dans le public.

Nous ajouterons que M. C. . . . est le troisième directeur libéral qui a fait l'objet de poursuites judiciaires à Louvain depuis peu d'années. Les deux premiers ayant jugé prudent de mettre la mer entre eux et la justice, ont été condamnés par contumace.

— On écrit de Lodolinsart :

Le cadavre qui a été découvert lundi dernier par des enfants est celui d'un nommé P. Brunebroeck, âgé de 49 ans, veuf sans enfant, né à Bogarden (Brabant), jardinier. Sa mère, sa sœur, etc., habitent la commune de Vampremy, près de Lodolinsart où il a demeuré 5 ou 6 ans; de là il est allé habiter le faubourg de Charleroi. Depuis quelques temps cet homme qui n'avait plus de moyens d'existence, était atteint d'aliénation mentale et voyageait nuit et jour, en état de vagabondage.

On suppose que ce malheureux s'est jeté volontairement dans la fosse pour en finir avec la vie. Il était nu, étendu sur le dos, la tête penchée à droite, les jambes tendues, et rapprochées l'une de l'autre, les bras reposant sur sa poitrine; il avait au cou sa cravate et portait un caraco de femme que lui avait donné, le 17 janvier dernier, une femme de Lodolinsart. Sa chemise, sa cas-

Il aurait bien voulu que d'Igornay le suivit pour le questionner sur l'opinion du chirurgien; mais le baron ne l'ayant pas fait, Tristan n'osa pas le prier de sortir de peur d'inquiéter le malade. Il espérait d'ailleurs qu'il n'y avait pas de danger puisqu'on le laissait partir.

Malgré les douloureuses préoccupations de son cœur et de son esprit, il arrêta immédiatement un plan qui faisait tout à la fois honneur à son jugement, à sa fermeté et à sa loyauté parfaite. Averti par d'Igornay que sa dette de jeu était soldée, il ne lui restait plus à payer que quelques mémoires, à l'acquiescement desquels devait largement suffire la vente de son mobilier. Une fois cette vente faite, dans vingt-quatre heures Tristan pouvait être libre : il se fit donc conduire d'abord chez le marchand de curiosités que Sauvagny lui avait recommandé.

Celui-ci avait fait une excellente affaire en vendant très cher; il ne voulut pas, par délicatesse, en faire une meilleure encore en rachetant très bon marché.

Il dit à Tristan qu'il avait fait des acquisitions très considérables depuis quelques jours, et qu'il n'était plus en fonds pour en faire de nouvelles, mais qu'il tâcherait de lui envoyer un de ses confrères.

Tristan sortit de chez lui, tout attristé de ce premier échec et un peu incertain de ce qu'il devait faire.

quette et son gilet, en très-mauvais état, se trouvaient près de lui au fond de la fosse.
La justice, assistée de deux médecins légistes, n'a constaté aucune trace de crime.

— CHEMIN DE FER D'ORLÉANS A CHALONS, 247 kilomètres.

La loi présentée par le Gouvernement au Corps législatif et au Sénat a été votée avec approbation des 24,374,800 francs de subvention attribués par l'adjudication.

La Société de Dépôts et de Comptes-courants, 2, place de l'Opéra sera chargée de recevoir les souscriptions à 63,000 obligations émises par la Compagnie.

Ces titres remboursables à 500 francs pendant la durée de la concession, productifs de 15 francs d'intérêt par an payables par semestre, seront émis à 292 fr. 50.

Les versements seront espacés sur une durée de 3 ans, délai présumé pour l'ouverture de la ligne.

La Compagnie a fait verser 250 francs par action sur son Capital de 14,000 actions entièrement souscrit.

Les obligations représentent un peu plus du tiers des dépenses totales, et il suffit de 4,200 francs de revenu pour servir leurs intérêts et amortissement.

Les prévisions de recettes laissent encore une marge importante au profit du Capital actions.

Les obligations d'Orléans à Chalons seront rapidement classées parmi nos meilleurs titres, et le Gouvernement fait sagement de hâter l'exécution de nos voies ferrées en utilisant pas des conditions excellentes nos capitaux français, sans qu'ils aient besoin de rechercher les affaires à l'étranger. 9735

COUR D'ASSISES DU NORD.

Audience du 8 février.

Président, M. Decaudeveine. — Ministre public, M. Preux.

Détournements pratiqués par un receveur d'enregistrement au préjudice de l'Etat. Le nommé Bacaux s'était acquis à Marchiennes l'estime et la sympathie du public par son amitié et l'affabilité de son caractère. Il était depuis longtemps déjà capitaine des sapeurs-pompiers et membre de plusieurs Sociétés de bienfaisance de la ville.

Le 11 janvier 1867 on s'aperçut de certains faux commis sur le registre de l'enregistrement. Les soupçons se portèrent sur le receveur qui réussit à gagner la Belgique. La Cour d'assises de Douai le condamna néanmoins par contumace, à douze ans de travaux forcés.

Il était accusé de nombreux crimes, entre autres : d'avoir, depuis moins de dix ans, déclaré frauduleusement des versements, en enregistrant des actes de vente publique sur les registres des actes civils destinés à constater la perception des droits au profit du Trésor;

D'avoir faussement énoncé des versements sur les registres des déclarations de mutation destinés à constater la perception des droits au profit du Trésor public;

D'avoir soustrait des deniers publics qui étaient entre ses mains par suite des fonctions dont il était revêtu.

Bacaux a, de cette façon, soustrait frauduleusement 20,000 fr. environ.

Arrivé en Belgique où il avait établi sa résidence, en vertu de la loi sur l'extradition, il comparait aujourd'hui devant le jury pour purger sa contumace.

A l'audience, il explique les faits que l'accusation fait peser sur lui en disant qu'il avait besoin de cet argent pour élever sa famille.

Il ajoute, ce qui est vrai d'ailleurs, qu'une partie des sommes détournées par lui ayant été remboursés par ses parents, le préjudice causé est nul ou du moins peu considérable.

Le jury entre dans la salle de ses délibérations vers sept heures du soir et en revient après une heure de délibération, avec un verdict affirmatif sur plusieurs des questions qui lui sont posées mais une admission de circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Bacaux à trois ans de prison. — Défenseur, M^e Coquelin.

En longeant le boulevard des italiens, l'idée lui vint de monter chez son tailleur, qui demeurait au numéro 10; pour lui demander son mémoire.

Ce tailleur était un honnête homme, et de plus un garçon d'esprit. Philosophe et artiste à la fois, il étudiait les mœurs de la brillante jeunesse qui lui devait sa réputation d'élégance. Nul ne connaissait mieux que lui le fond des âmes et le fond des bourses, les réalités et les apparences, toutes les misères morales et physiques qui se dissimulent tant bien que mal sous de somptueux habillements. Il lui était souvent arrivé de refuser ses services à une nouvelle pratique qu'il ne jugeait pas solvable, mais il les avait plus souvent encore continués à d'anciens clients déçus d'une position brillante. Jeune, actif et ce qu'on appelle bon enfant, il marchait par des voies honorables à la fortune et à la célébrité, et Tristan avait été souvent frappé de la justesse de ses observations et de la délicatesse de ses procédés.

— Mon cher monsieur Richard — dit-il en entrant chez lui — je viens vous prier de m'envoyer mon mémoire; je quitte Paris dans peu de jours.

— Monsieur le comte me paiera à son retour — répondit le tailleur.

— Je ne reviendrai peut-être jamais.

Le tailleur attacha un regard scrutateur quoique respectueux sur Tristan et reprit :

Audience du 9 février.

Vois qualifiés. — Alcide Seys, âgé de 21 ans, garçon de café à Lille, est accusé d'avoir soustrait frauduleusement du numéraire et des effets le 29 juillet, le 15 août 1869, et le 25 novembre de la même année, commis une tentative de vol qui n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.

Ces vols ont été commis au préjudice du sieur Grads, garçon au café du théâtre des Variétés, et à celui de M. Delamotte, cafetier, rue des Prêtres.

Seys a des antécédents déplorables. A partir du 15 août, il n'a pas été possible à la justice de savoir comment il avait passé son temps et quelles étaient les ressources qui lui permettaient de vivre jusqu'au jour de son arrestation.

Reconnu coupable sans circonstance atténuante, Seys est condamné à cinq ans de réclusion. — Défenseur, M^e Paul.

— Quel est le meilleur des ferrugineux ? La réponse est facile : Les pilules et dragées sont d'une déglutition difficile et traverse souvent l'estomac et les intestins sans être dissoutes; les poudres, pilules et sirops à base, soit de fer réduit, soit de lactate de fer ou d'iodure de fer, noircissent les dents, en altèrent l'émail, et provoquent la constipation. Seul, le *Phosphate de ferde Leray* n'a aucun de ces inconvénients; il est liquide, analogue à une eau minérale, sans goût ni saveur de fer, se mélange très bien avec le vin, renferme dans sa composition les éléments des os et du sang, et est adopté par l'élite des médecins, pour la guérison des maux d'estomac, pâles couleurs, appauvrissement du sang, auxquels les dames et les jeunes filles délicates sont si souvent sujettes. — Dépôt à Roubaix, chez M. Coille, pharmacien. 9680

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE
ET DE LA Bronchite Chronique
Traitements nouveaux. — Brochure de 136 pages, 8^e édition, par le docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres poste, au D^r Jules BOYER, 95, Boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, Libraire, place de l'École de Médecine, à Paris. 16,677 9542

Variétés

M^{me} DE STAEL.

Des professeurs éminents font, tous les soirs, rue Bonaparte, 108, à Paris, sous le patronage de la Société d'éducation et d'enseignement, des cours libres qui commencent en janvier et finissent en avril et qui sont suivis par une jeunesse d'élite appartenant aux grandes écoles de la capitale. L'installation du Cercle catholique du Luxembourg se prête merveilleusement d'ailleurs à ces sortes de leçons publiques, où si l'on veut, de conférences; les salons du Cercle, vastes, spacieux et d'un confort tout britannique ne désemplissent pas, les soirs où il y a cours public.

Et vraiment l'attrait est grand. Les programmes des cours portent des noms aimés de la jeunesse instruite et désireuse de l'être plus encore: qui ne serait désireux d'aller ouïr des orateurs, des savants ou des écrivains tels que MM. Cochin, François Lenormant, Léon Gautier, abbé Deminuid et Noïrot, D^r Fournier, Bayle, Homberg, R. P. Gaptier, etc., etc. Nous en passons et des meilleurs.

Tous les goûts, toutes les aptitudes sont servis à souhaits: aux botanistes et aux amateurs de sciences physiques et naturelles, le savant D^r Fournier donne des aperçus nouveaux et ingénieux sur le rôle des végétaux inférieurs dans les fermentations: (fabrication de la bière, du pain, de l'alcool, du vinaigre; application à l'étiologie des maladies putrides.)

Ces cours nous a rappelés, par plus d'un côté, les cours publics de chimie et de physique, professés à Roubaix et à Tourcoing, avec tant de talent par un modeste et savant professeur dont le nom est trop connu dans ces deux villes pour que j'aie besoin de le citer ici. C'est assez

dire que ce cours est des plus intéressants.

Aux géologues, M. Bayle, l'illustre professeur à l'École des Mines, parle des crustacés de l'époque silurienne;

Aux édiles de l'avenir, M. Homberg, inspecteur-général des ponts et chaussées, fait admirer l'utilité et la beauté des voies publiques du Paris de M. Haussmann;

Aux économistes, M. Augustin Cochin expose, avec toute l'autorité qui s'attache à tout ce qui sort de sa bouche ou de sa plume, la vie et l'œuvre d'Abraham Lincoln;

Aux jeunes érudits, aux bibliophiles, aux amateurs d'histoire, M. Léon Gautier, le critique éminent de la *Revue contemporaine*, du *Monde Catholique*, — si goûté et si apprécié comme professeur suppléant à l'École des Chartes, — parle des choses d'art et d'érudition: M. Lenormant le seconde.

Aux philosophes, le savant abbé Noïrot vient en aide avec son immense talent d'orateur et de penseur, lorsqu'il s'agit de discerner le vrai du faux, le côté logique du côté spécieux des nombreux systèmes philosophiques mis à la mode de nos jours.

Aux littérateurs et à ceux qui sont désireux de bien connaître l'histoire contemporaine, M. l'abbé Deminuid apporte le concours de son étonnante connaissance des choses et des hommes qui passionnent ou ont passionné dans l'histoire contemporaine qu'il est si difficile d'étudier avec calme et impartialité.

C'est pour l'écouter que lundi dernier nous nous trouvions parmi les nombreux auditeurs accourus pour l'entendre parler de la littérature de l'Empire. Dans son coup d'œil sur cette littérature, M. l'abbé Deminuid devait donner des détails biographiques sur Châteaubriand et M^{me} de Staël: cela suffisait, sans parler du talent de l'orateur, pour que l'affluence fut grande autour de sa chaire.

Notre intention n'est point de relater ou de transcrire ici la conférence que nous avons entendue: nous serions ou trop longs ou trop courts. Nous nous contenterons d'étudier l'un des points principaux traités par l'abbé Deminuid, et cela avec une liberté d'allures pleine et entière, — car en plusieurs points nous pensons différemment, — et du conférencier nous n'avons conservé dans cette courte étude que des détails biographiques peu connus et inédits et des idées ou des opinions qui concordaient avec les nôtres.

C'est dans ces conditions et sous ces réserves que nous parlerons de Madame de Staël.

Les adversaires de M^{me} de Staël ne dirigent pas, en général, leurs critiques sur ses œuvres purement littéraires, ils ne contestent ni le talent dont elle a fait preuve dans ses romans, ni même l'heureuse influence qu'elle a exercée sur les écrivains modernes en montrant que l'imagination, variable avec les mœurs et les croyances, ne doit pas être emprisonnée dans un cercle immuable. Ce qu'ils attaquent et blâment, c'est le rôle politique de cette femme illustre, c'est la haine passionnée dont elle a poursuivi les institutions impériales. Ils l'accusent de s'être laissé guider dans son désir de se mêler des affaires du pays par des idées étroites et mesquines ou par des vaines et dangereuses utopies. Ils ne peuvent se résoudre à voir dans un noble et généreux sentiment, la cause de son infatigable hostilité contre Napoléon 1^{er}, et l'attribuent à une blessure de vanité féminine ou à un chagrin d'amour; prétendant, les uns, que M^{me} de Staël n'a manifesté son animosité pour le premier Consul qu'après l'avoir entendu mettre au-dessus de toutes les femmes celle qui

donne le plus d'enfants à l'Etat; les autres, qu'elle n'a éprouvé d'éloignement pour le vainqueur d'Italie qu'après l'avoir vu dédaigneusement repousser ses préférences.

Réfuter ces injustes accusations, prouver que M^{me} de Staël n'a pas été guidée dans son ressentiment par le désir de venger une injure personnelle, mais par un ardent amour de la liberté: voilà ce que je vais tenter de faire, en étudiant ses efforts pour défendre l'indépendance de la pensée, en laissant de côté ses œuvres et ne m'occupant que de sa vie.

Animée d'un profond enthousiasme pour les idées de 89, ne concevant pas que « l'on pût vivre et écrire, de son temps, sans penser et sentir sur la révolution, » M^{me} de Staël devait nécessairement se trouver l'ennemie de l'homme qui, se préparant à ramener le pouvoir absolu, cherchait à faire oublier les traditions libérales, et traitait de jacobins, d'amis du désordre et de l'anarchie tous ceux qui conservaient le culte des anciens souvenirs. La lutte commença au moment où voyant Bonaparte trahir ses serments et renverser les institutions qu'il avait juré de défendre, où devinant son ambition et ses desseins secrets, elle parla des dangers qui menaçaient la liberté et signala l'oppression naissante.

Cette clairvoyance irrita le premier Consul, déjà mécontent de voir une femme exercer un ascendant, une puissance qui ne relevait pas de lui. A ses yeux, un être faible, inférieur à l'homme, incapable de toute occupation sérieuse, et auquel il ne fallait pas assigner d'autre rôle que de faire beaucoup d'enfants et beaucoup de toilettes, devait se garder d'écrire et surtout de se mêler de politique. Néanmoins, il n'osa point sévir, sachant qu'il avait encore à ménager l'opinion publique, et, cherchant à se concilier celle qui ne craignait pas de se déclarer son ennemie, il lui fit demander « pourquoi elle ne s'attachait pas à son gouvernement. Que voulait-elle? le paiement des deux millions dus à son père? il lui serait accordé; le séjour de Paris? il lui serait permis. » « Il ne s'agit pas de ce que je veux, mais de ce que je pense, » répondit M^{me} de Staël; et ce qu'elle pensait, elle s'empressa de le déclarer avec hardiesse dans son livre, sur la *Littérature*, s'adressant, non plus à un cercle restreint, mais à tous ceux qui avaient conservé l'habitude de penser, — chose plus rare qu'on ne croit en ces temps troublés. C'était une attaque directe contre les idées qui menaçaient de tout transformer, contre l'esprit militaire dont l'influence grandissait chaque jour; une éloquente démonstration de l'impuissance de la force à fonder quelque chose de durable. « L'exercice continu de la toute-puissance des armes, disait l'auteur, finit par inspirer du mépris pour les progrès lents de la persuasion. L'enthousiasme qu'inspirent des généraux vainqueurs est tout-à-fait indépendant de la justice de la cause, qu'ils soutiennent. Ce qui frappe l'imagination, c'est la décision de la fortune, c'est le succès de la valeur. En gagnant des batailles, on peut soumettre les ennemis de la liberté; mais pour faire adopter dans l'intérieur les principes de cette liberté même, il faut que l'esprit militaire s'efface, il faut que la pensée, réunie à des qualités guerrières, au courage, à l'ardeur, à la décision, fasse naître dans l'âme des hommes quelque chose de spontané, de volontaire, qui s'éteint en eux, dès qu'ils ont vu pendant longtemps le triomphe de la force qui se passe du temps et brise la volonté, mais par cela même, ne peut rien fonder parmi les hommes. »

En même temps que M^{me} de Staël combattait ainsi les principes mêmes du gouvernement issu du dix-huit bru-

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

8 janvier. — Cyrille Masselot, Jean-Ghislain. — Médard Baert, rue des Longues-Haies. — Adèle Lebrun, Trois-Ponts. — Louise Thille, Jean-Ghislain. — Jules Thieffry Grande-Rue. — Constant Quartier, Epeuville. — Caroline Labbe, rue St-Jean. — Julienne Cappart, rue Jacquart.

9 janvier. — Emile Ackaert, rue de la Basse-Mazure.

10 janvier. — Henri Huyry, rue des Longues-Haies. — Marie Demeyer, rue des Récollets. — Alfred Coubert, Epeuville. — Rosalie Declercq, rue Haute-de-Fontenoy. — Marie Drélio, rue de Blanchemaille. — Sidonie Den Haeze, rue du Moulin-Brûlé. — Catherine Leignel, rue des Filatures. — Charles S'Jongers, rue de Soubise. — Arthur Olive, rue de la Barbe d'Or. — Charles-Jules Chevalier, Gantour, de l'Eglise St-Martin.

11 janvier. — Victor Bonte, Fontenoy. — Marie Mazure, rue de Tourcoing. — Argèle Moors, rue de la Paix. — Catherine Mestdagh, rue d'Arcole. — Félix Legrand, Pile.

12 janvier. — Joseph Legrand, rue du Château. — Philippe Ibergien, Fontenoy. — Carlos Rousse, Grande-Rue. — Justin Degraeve, rue de l'Ommelet. — Joseph Wiltuamez, Fontenoy. — Maria Manche, rue de Tourcoing. — Bernard Dupnich, Moulin-Brûlé. — Clotilde Buisne, rue de l'Allouette.

(La suite au prochain numéro.)